

Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 20 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vingt juillet à dix-huit heures trente,

le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation: 13 juillet 2020

Présents : Monique ALLÈGRE, Catherine BLANC, Lauriane MOINE

Messieurs: Norbert PERRIN, Christian BERNARD, Jean-Luc FAUCON, Marc GASSER

Retard et départ anticipé excusés : M. Fabrice PRAVE arrivé à 18h46, M. Gilles SARACCO départ à 19h48

Absents excusés : M. Vincent GOUDON a donné procuration à M. Jean-Luc FAUCON, Mme Elisabeth BOMMEL a donné procuration à M. Marc GASSER

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLÉGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire (SIVOS – transport scolaire)	10	0	0	Le Conseil municipal désigne 5 membres de la Commission Education délégués au SIVOS : Norbert PERRIN, Christian BERNARD, Monique ALLÈGRE, Fabrice PRAVE, Catherine BLANC.
Délégation au Maire de représenter la commune en justice	10	0	0	Le Conseil municipal décide d'ajouter une délégation au Maire, pendant la durée de son mandat : la représentation en justice de la Commune. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 15-06-2020 du 1 ^{er} juin 2020.
Travaux Grand'Rue	11	0	0	Arrivée de M. Fabrice PRAVE Le Conseil municipal accepte le devis de SO.RO.DI d'un montant de 39 935 € H.T. pour effectuer les travaux Grand'Rue et Rue du Couraud. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 021-06-2020 du 1er juin 2020.
Modernisation des moyens de paiement : TIPI et Payfip	10	0	1	Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'adhésion et la convention avec la DGFIP permettant le télépaiement par carte bancaire sur Internet et le paiement par prélèvement automatique des factures d'eau et assainissement, et ultérieurement, des tickets de cantine et du périscolaire, via l'application TIPI et le dispositif Payfip.



Demande de subvention de l'association Les Artistes Réauvillois	11	0	0	Le Conseil décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Les Artistes Réauvillois pour l'installation de ses ateliers dans l'ancienne using Boissier. Le Conseil municipal : - décide d'exercer ses droits sur les biens vacants suivants :						
Acquisition de biens vacants et sans maître	11	0	0							
				Référence cadastrale	Lieu-dit	Superficie (en m2)	Nature cadastrale	Nom		
				F 00035	La Croix	9 560	Lande	POITOUX XX		
				F 00371	Rastel	10 590	Taillis	VALENTIN Edmond		
				G 00007	Serre de Beaumache	15 571	Taillis	MOURIER Augustin		
Commission communale des impôts directs (CCID) : proposition de candidats	11	0	0	 et autorise M. le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ces biens vacants et sans maître à son domaine. Le Conseil municipal décide de soumettre aux services de l'État la liste de 24 personnes ci-dessous en vue de l'instauration de la CCID de Réauville : les 10 conseillers municipaux en exercice MM Gilles ESTRAN, Philippe CHABERTY, Gérard BARRIERE, Jean-Luc CHEVAIS, Hervé SIMIAN, Jean HARZIG, Hendrik VAN IMMERZEEL, Sergio CHIORINO, Denis MURA, Gérard CHAUVIN Mmes Myriam BLUME, Jenny VAN IMMERZEEL, Natacha BOISSIER, Mireille SARACCO. Le Maire est membre d'office de cette commission. 						
Création d'un comité consultatif « Cœur du village »	10	0	o	Départ de M. Gilles SARACCO à 19h48 Le Conseil municipal décide de créer un Comité consultatif « Cœur du village » composé des Conseillers municipaux suivants : Fabrice PRAVE, Gilles SARACCO, Jean Luc FAUCON, Marc GASSER, Lauriane MOINE. Les représentants des habitants de Réauville et des associations seront désignés lors de la 1ère réunion du comité.						
Restauration scolaire : prix du repas, participation de la commune	10	0	0	Le Conseil municipal décide - de maintenir la participation de la commune au prix du repas de la cantine scolaire à 0,64 €						



		 de fixer le prix du repas pour les parents à 2,48 € d'instaurer un prix de repas à 4,00 € à la charge des paréservation est effectuée hors délais. Cette mesure entrera emise en place du logiciel de gestion de la cantine et du périson 							en application à la		
Règlement intérieur de la cantine scolaire	10	0	0	Le Conseil municipal valide les modifications du règlement intérieur de la cantine scolaire proposées pour l'année 2020/2021.							
Prix du ticket périscolaire Budget de la Commune : virements de crédits	10	0	0	- 80,00 € - 2,50 € Le Conseil mur	nicipal décide de fixer les prix du périscolaire pour l'année 2020/2 entiques à ceux de 2019/2020) : Ell'abonnement trimestriel le ticket à l'unité matin OU soir nicipal adopte les virements de crédits sur le budget de la Commune						
	1 1			dessous :							
					Compte	enses Montant		ettes			
				intestissement	23.15-23-76	- 50 000,00	Compte : 323.13.57	Montant 4 00			
					2151-21-76	50 000.00	1323-13-66	1144700			
					Total		Total	10000			
				Formuonnement	60 d S	307,43					
					5151	- 538,43					
	10				21/4	1211			1		
					6168	69.00			1		

La séance est levée à 21h32.

Prochaine réunion du Conseil municipal le lundi 24 août 2020 à 18h30,

Norbert PERRIN